

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 PRÉAMBULE

ADEFI (Appui au Développement des Entreprises Françaises à l'International) conçoit et développe une plateforme professionnelle accessible à l'adresse www.club-adeфи.fr (ci-après le « Site »), dont l'objet est de mettre en relation les PME (petites et moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) désirant se développer à l'international avec des prestataires publics, privés, français et étrangers, afin que ces derniers les fassent bénéficier de leurs expertises.

ADEFI offre à ces prestataires (ci-après les « Souscripteurs ») un service leur permettant d'être référencés, à titre gratuit ou à titre payant dans un annuaire accessible sur le Site (ci-après le « Service de Référencement »).

Le Service de Référencement leur permet de communiquer sur leur activité professionnelle auprès des internautes ayant accès au contenu du Site à titre gratuit (ci-après les « Visiteurs ») ou à titre payant (ci-après les « Abonnés »).

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques et conditions d'accès du Service de Référencement, le Souscripteur dudit service a accepté les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV »).

2 OBJET

Le présent contrat a pour objet (i) de définir les conditions dans lesquelles ADEFI fournit au Souscripteur le Service de Référencement, et (ii) de déterminer les droits et obligations des Parties dans le cadre de la fourniture de ce service (ci-après « le Contrat »).

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat est constitué :

- du présent document intitulé « Conditions Générales de Vente », y inclus le préambule exposé à l'article 1 ;
- du bon de commande intitulé « Ordre d'Insertion » signé par le Souscripteur.

Le Contrat conclu entre ADEFI et le Souscripteur (ci-après les « Parties ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de sa signature relativement à son objet.

4 DURÉE

Le présent Contrat, conclu pour une période initiale ferme de douze (12) mois entre en vigueur à compter de la date de signature de l'Ordre d'Insertion par le Souscripteur.

A l'issue de cette période initiale, le Contrat sera tacitement reconduit par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par le Souscripteur deux (2) mois avant l'expiration de la période en cours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

5 CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE DE RÉFÉRENCEMENT

Le Service de Référencement est exclusivement réservé aux professionnels. Pour bénéficier du Service de Référencement, le Souscripteur doit impérativement exercer une activité professionnelle en France ou à l'étranger.

Seules peuvent être référencées les structures légalement reconnues ou admises par les lois et règlements du pays dans lequel elles sont implantées.

En signant l'Ordre d'Insertion, le Souscripteur déclare et garantit à ADEFI qu'il répond à ces conditions d'accès.

6 DEFINITION DU SERVICE DE REFERENCEMENT

Le Service de Référencement comprend différentes offres permettant au Souscripteur de renseigner une fiche de présentation de sa structure (ci-après la « Fiche »).

Le Souscripteur reconnaît et accepte que ADEFI ne s'engage en aucun cas à assurer un nombre minimum de visites sur sa Fiche ni un nombre minimum d'entrées en relation avec des Visiteurs ou des Abonnés.

6.1 Offre « Découverte »

Dans le cadre de l'Offre « Découverte », la Fiche est présentée sous forme de « Business Card » et son contenu est limité aux informations suivantes : dénomination, logo, domaine d'expertise (150 caractères maximum), domaine de spécialité, pays d'implantation.

Seuls les Abonnés peuvent consulter la Fiche d'un Souscripteur de l'Offre « Découverte ». Les Visiteurs n'y ont pas accès.

La Fiche d'un Souscripteur de l'Offre « Découverte » ne lui permet pas d'être contacté directement par un Abonné.

6.2 Offre « Premium 1 »

Dans le cadre de l'Offre « Premium 1 », le Souscripteur peut renseigner dans sa Fiche des éléments de nature textuelle, graphique, photographique et vidéographique dans les espaces suivants :

- Un espace « Business Card » comprenant les informations suivantes : dénomination, logo, domaine d'expertise, domaine de spécialité, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopie, pays d'implantation ;
- Un espace « Expertise » comprenant une description détaillée de cette expertise (sans limite du nombre de caractères), le pays d'implantation, les langues parlées, les organisations dont le Souscripteur est membre et l'adresse de son site Web ;
- Un espace « Références » faisant état des recommandations émises en faveur du Souscripteur ;
- Un espace « Multimédia » permettant de publier des articles de presse, des vidéos commerciales, etc. ;
- Un espace « Agenda » permettant de donner accès aux événements auxquels participe le Souscripteur.

ADEFI assure la publication de la Fiche du Souscripteur de l'Offre « Premium 1 » sur le Site, pendant toute la durée du Contrat. Cette Fiche est accessible et consultable par les Abonnés mais également par les Visiteurs lorsqu'ils parcourent les différentes catégories présentées sur le Site (par pays, par domaine d'activité, etc.), soit lorsqu'ils utilisent le moteur de recherche accessible sur chacune de ses pages.

Un formulaire de contact permet aux Visiteurs et aux Abonnés d'entrer directement en relation avec le Souscripteur de l'Offre « Premium 1 ».

6.3 Offre « Premium 2 »

Dans le cadre de l'Offre « Premium 2 », le Souscripteur bénéficie de l'ensemble des services offerts au titre de l'Offre « Premium 1 » ainsi que des services supplémentaires suivants :

- Positionnement prioritaire dans les résultats : l'Offre « Premium 2 » permet au Souscripteur de se positionner parmi les dix (10) premiers résultats d'une recherche de prestataires effectuée dans son domaine d'activité et dans sa région ou son pays d'implantation ;
- Affichage d'une publicité contextuelle dans un encart spécifique sur la page des résultats d'une recherche de prestataires

effectuée dans son domaine d'activité et dans sa région ou son pays d'implantation.

Il est précisé que seuls sept (7) Souscripteurs peuvent souscrire à une Offre « Premium 2 » par domaine d'activité / région ou pays.

6.4 Offre « Offre Premium 3 »

Dans le cadre de l'Offre « Premium 3 », le Souscripteur bénéficie de l'ensemble des services offerts au titre de l'Offre « Premium 1 » ainsi que des services supplémentaires suivants :

- Positionnement prioritaire dans les résultats : l'Offre « Premium 3 » permet au Souscripteur de se positionner parmi les trois (3) premiers résultats d'une recherche de prestataires effectuée dans son domaine d'activité et dans sa région ou son pays d'implantation ;
- Affichage d'une publicité contextuelle dans un encart spécifique sur la page des résultats d'une recherche de prestataires effectués dans son domaine d'activité et dans son pays d'implantation ;
- Affichage d'une publicité dans la page d'accueil de son région ou de son pays d'implantation.

Il est précisé que seuls trois (3) Souscripteurs peuvent souscrire à une Offre « Premium 3 » par domaine d'activité / région ou pays.

7 INFORMATIONS FOURNIES PAR LES SOUSCRIPTEURS

7.1 Renseignement de la Fiche

Dans le cadre du Service de Référencement, le renseignement de la Fiche présentant la structure du Souscripteur se fait directement par ce dernier, en ligne, selon un formulaire fixé par ADEFI.

A cet effet, pour accéder à son espace personnel et au formulaire de renseignement de la Fiche, le Souscripteur se verra communiquer, par e-mail, un seul et unique identifiant ainsi qu'un seul et unique mot de passe pour l'ensemble de sa structure. Ces codes d'identification sont placés sous sa seule et entière responsabilité.

Le Souscripteur s'oblige à conserver secrets ces codes d'identification et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Si les codes d'identification du Souscripteur sont perdus ou volés, ce dernier doit en informer sans délai ADEFI, qui procédera alors à l'annulation et/ou la mise à jour immédiate(s) de ces codes d'identification.

La Fiche mise à la disposition du Souscripteur est placée sous sa pleine maîtrise et son entier contrôle. ADEFI n'apportera au Souscripteur aucune assistance dans la rédaction de sa Fiche. Le Souscripteur s'engage à utiliser sa Fiche en bon père de famille, à respecter son objet dédié à l'actualité de son activité et, plus généralement, à respecter la structure éditoriale du Site, sans chercher à le contourner, et les dispositions légales ou réglementaires applicables à sa profession.

7.2 Mise à jour de la Fiche

Pour la pertinence de l'information diffusée en ligne et les besoins des Visiteurs et des Abonnés qui y accèdent, le Souscripteur s'engage à mettre à jour de façon régulière les informations renseignées sur sa Fiche.

La mise à jour de la Fiche se fait directement par le Souscripteur, en ligne, sans l'assistance de ADEFI.

7.3 Exactitude des informations publiées sur la Fiche

Le Souscripteur s'engage à renseigner sur sa Fiche des informations vraies, exactes, complètes et actuelles.

Il s'engage notamment à ne pas utiliser des éléments d'identification faux ou de nature à usurper l'identité d'autrui.

Dans l'hypothèse où le Souscripteur communiquerait des informations fausses, ADEFI pourrait immédiatement, sans préavis ni indemnité, suspendre le présent Contrat.

ADEFI, en tant sa qualité d'hébergeur des contenus publiés par le Souscripteur, ne procédera à aucun contrôle des informations ainsi seront renseignées par le Souscripteur. Le Souscripteur est le seul éditeur du contenu de sa Fiche, et ce contenu reste sous sa seule et entière responsabilité.

8 EVOLUTIONS DU SERVICE DE REFERENCEMENT

ADEFI se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, les fonctionnalités du Site. Le Souscripteur sera informé desdites évolutions par simple publication sur le Site ou par tout autre moyen adéquat.

ADEFI se réserve également le droit de modifier la teneur des CGV à tout moment et notifiera au Souscripteur les modifications ainsi effectuées par courrier électronique ou par tout autre moyen adéquat. Les nouvelles conditions générales de vente entreront en vigueur à compter de leur date de notification au Souscripteur. Toute modification substantielle ouvrira au Souscripteur la faculté de résilier le Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le mois suivant la date de notification par ADEFI des nouvelles conditions générales de vente. La résiliation sera effective un (1) mois après réception, par ADEFI, de la notification de la résiliation de l'abonnement.

9 OBLIGATIONS DE ADEFI

9.1 Disponibilité du Site

Le Site est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de ADEFI, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site et des matériels.

Dans l'hypothèse où un dysfonctionnement ou une anomalie entraverait le bon fonctionnement du Service de Référencement, ADEFI s'engage à procéder aux opérations nécessaires au rétablissement du service dans les meilleurs délais.

Le Souscripteur s'engage à notifier par e-mail, à l'adresse admin@club-adeфи.fr, toute anomalie ou tout dysfonctionnement rencontré lors de l'utilisation du Site ou du Service de Référencement.

9.2 Sécurité du Site

ADEFI prend toutes les mesures raisonnables pour empêcher ou prévenir toute perte ou fuite des informations fournies par les Souscripteurs.

9.3 Sauvegarde des informations des Souscripteurs

Le Souscripteur fait son affaire de procéder à la sauvegarde des informations qu'il publie sur sa Fiche.

ADEFI ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'impossibilité pour le Souscripteur de récupérer ses informations en cas de perte ou de destruction, quelle qu'en soit l'origine et notamment en cas de défaillance du Site.

10 DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données étant collectées, renseignées, mises à jour et supprimées par le Souscripteur, il lui appartient à ce titre de respecter les dispositions de loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés, notamment en ce qui concerne l'information des personnes physiques dont les données sont traitées sur le Site.

11 CONDITIONS FINANCIERES

La souscription au Service de Référencement est consentie moyennant le paiement par le Souscripteur du tarif annuel forfaitaire mentionné sur l'Ordre d'Insertion, signé par le Souscripteur.

Sauf autres conditions de paiement stipulées sur l'Ordre d'Insertion, toute facture sera payable par le Souscripteur dans son intégralité à la date d'échéance mentionnée sur celle-ci. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 euros, sauf justification de frais plus élevés.

Toute facture non payée à l'échéance porte intérêts, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité.

En cas de recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou autre, le montant de celles-ci serait augmenté de 15% à titre de pénalité forfaitaire, dans le sens des articles 1226 et suivants du Code Civil.

Par ailleurs, en cas de non paiement de la facture par le Souscripteur, ADEFI se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au Service de Référencement sans préjudice de sa faculté de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 14 ci-après. Le rétablissement de l'accès au Service de Référencement ne sera effectif qu'après parfait paiement et pour la durée restant à courir.

12 RESPONSABILITÉ

ADEFI est astreint à une obligation de moyens pour l'exécution du Contrat.

Le Souscripteur déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, et en particulier reconnaître :

- a) qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- b) qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique, lui permettent l'accès au Site et l'utilisation du Service de Référencement ;
- c) qu'il reconnaît être seul responsable de ses accès sur Internet ;
- d) qu'il appartient au Souscripteur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur l'Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

En aucun cas, ADEFI n'engagera sa responsabilité pour les dommages directs ou indirects qui pourraient être causés par le Site ou le Service de Référencement. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Souscripteur par un tiers et les conséquences en résultant.

Dans le cadre du Service de Référencement, ADEFI assure l'hébergement et le référencement des contenus renseignés par les Souscripteurs. ADEFI ne procède à aucun contrôle, ni aucune modération préalable des contenus publiés par les Souscripteurs, qu'il se limite à héberger.

Le Souscripteur publie des contenus sous sa seule et entière responsabilité. Le Souscripteur engage seul sa responsabilité, civile ou pénale, pour les contenus qu'il publie sur le Site, en sa qualité d'auteur et d'éditeur de ces contenus.

ADEFI ne saurait être tenu responsable des contenus publiés par le Souscripteur sur le Site. Le Souscripteur garantit ADEFI contre tout recours de quelque nature que ce soit, émanant de tout internaute ou de tiers, et contre toute action ou toute réclamation qui pourraient être engagée à l'encontre de ADEFI au titre du contenu publié par le Souscripteur sur le Site. En cas d'action judiciaire intentée à l'encontre de ADEFI en raison d'un contenu hébergé sur le Site, le Souscripteur supportera les frais de justice que ADEFI sera contraint d'engager afin d'assurer sa défense. En contrepartie, ADEFI tiendra le Souscripteur informé du déroulement de la procédure.

ADEFI ne saurait en outre être tenu responsable pour avoir retiré ou avoir rendu impossible l'accès à un contenu publié par un Souscripteur et présentant de manière manifeste un contenu illicite au sens des dispositions de l'article 6 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. A ce titre,

ADEFI, en sa qualité d'hébergeur, met en place une fonction de signalement de contenu illicite visant à alerter ADEFI de la publication sur une Fiche d'un contenu illicite.

En toute hypothèse, dans le cas de mise en cause de la responsabilité de ADEFI, sa responsabilité sera limitée au montant effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.

13 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ADEFI est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature composant le Site. Le Site constitue une œuvre sur laquelle seul ADEFI est titulaire des droits de propriété intellectuelle.

ADEFI est également titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature composant la structure de la Fiche, à l'exception des informations renseignées par le Souscripteur sur cette Fiche.

Le Souscripteur est titulaire et responsable de l'ensemble des droits afférents aux informations qu'il renseigne sur sa Fiche.

ADEFI accorde au Souscripteur, pour la durée du Contrat, une licence non exclusive, personnelle et non transférable lui permettant d'utiliser le Site, et notamment sa Fiche, dans le cadre de son activité professionnelle. A ce titre, le Souscripteur pourra communiquer à des tiers l'adresse du Site ou bien l'adresse de sa Fiche.

Le Souscripteur s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de ADEFI étant précisé que, pour la durée du Contrat, le Souscripteur pourra reproduire les marques et logos de ADEFI sur ses supports de communication (sites Internet, newsletters, communiqués de presse) à la seule fin d'indiquer que le Souscripteur dispose d'une Fiche sur le Site.

14 RÉSILIATION

Le présent Contrat pourra être résilié automatiquement et de plein droit par ADEFI dans l'hypothèse où le Souscripteur ne respecte pas les obligations mises à sa charge, notamment son obligation de renseigner des informations licites, exactes, complètes et actuelles.

La résiliation du présent Contrat sera effective à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification, par ADEFI au Souscripteur, par lettre recommandée avec avis de réception, d'un manquement du Souscripteur à l'une de ses obligations.

ADEFI peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable au Souscripteur, suspendre l'accès au Service de Référencement et/ou prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit et sans préavis, en cas :

- a) d'absence de règlement d'une facture ;
- b) de violation par le Souscripteur du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat ;
- c) de tentative d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité logique du Site par le Souscripteur.

15 CONSÉQUENCES DE LA FIN DU CONTRAT

En cas de résiliation du Contrat et quelle que soit la cause de la résiliation, ADEFI supprimera la Fiche du Souscripteur concerné.

Le Souscripteur prend toutes ses dispositions pour assurer la sauvegarde des contenus qu'il aura publiés sur sa Fiche. ADEFI ne sera en aucun cas tenue responsable de l'impossibilité pour le Souscripteur de rapatrier le contenu qu'il aura publié sur sa Fiche au terme du Contrat.

16 DISPOSITIONS DIVERSES ET ELECTION DE DOMICILE

- Les Parties au Contrat sont indépendantes. Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom ou pour le compte de

l'autre Partie. Chaque partie agit en son nom propre et pour son compte, en qualité de contractant indépendant. Aucune des stipulations du Contrat ne pourra être interprétée comme créant entre les parties, une société, une société en participation, une joint-venture, un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

- Le Contrat, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par le Client un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de ADEFI.
- Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause.
- Le fait, pour l'un des Parties, de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'autre Partie d'une quelconque des obligations visées par le Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.
- Pour l'exécution du Contrat, les Parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour ADEFI, à Saint Mandé ;

Pour le Souscripteur, à l'adresse mentionnée sur l'Ordre d'Insertion.

17 LOI APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPÉTENTE

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

EN CAS DE LITIGE DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONTRAT, LES PARTIES S'ENGAGENT À RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE.

À DÉFAUT D'UNE TELLE SOLUTION, LE DIFFÉREND SERA DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE CRETEIL, QU'IL Y AIT OU NON PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.